

HONORAIRES DE VENTE

Tous nos biens à la vente sont présentés Frais d'Agence Inclus (F.A.I.)

Immeuble à usage d'habitation, professionnel ou commercial :

Entre 3 et 5% du prix de vente

Cession de fonds de commerces :

10% du montant de la cession à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES DE LOCATION*

Baux d'habitation soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (LOI ALUR)

12€ TTC par m2 à la charge du bailleur,
12€ TTC par m2 à la charge du locataire,

Etat des lieux d'entrée :

3€ TTC par m2 à la charge du bailleur,
3€ TTC par m2 à la charge du locataire,

Autres Baux (code civil) :

7 % du loyer annuel hors charges + TVA à la charge du bailleur
7 % du loyer annuel hors charges + TVA à la charge du locataire

Bureaux:

10% du loyer hors charges de la première période triennale TTC à la charge du preneur.